

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

4ème trimestre 2021 (OB 2022)

Séance Publique du 16 décembre 2021

Objet : FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE : DÉSIGNATIONS DE CONSEILLERS.ÈRES DÉPARTEMENTAUX.ALES AU SEIN DE COMMISSIONS OU ORGANISMES

Synthèse du rapport :

L'Assemblée départementale doit désigner ses représentants au sein de comités ou d'organismes. Il s'agit de nouvelles désignations à apporter à celles effectuées depuis le début de la mandature.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3121-15 et L. 3121-23 ;

Vu la délibération du 22 juillet 2021, modifiée par délibération du 25 novembre 2021, portant désignation de conseiller.ères départementaux.ales au sein de commissions et d'organismes ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4ème commission,

Après avoir constaté l'unicité de candidature pour chacun des postes à pourvoir et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 16 décembre 2021 ;

DECIDE :

- de désigner Mme SALIOT pour siéger au sein de l'association La Dussetière ;**
- de désigner Mme DUGUEPEROUX-HONORE et M. LE MOAL pour siéger au sein de la commission des cultures marines.**

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 17 décembre 2021
Le Directeur Général des Services Départementaux

Alain GILLOUARD